

**Arrêté n°089-2021-ELE-015 relatif à l'implantation et horaires d'accès des postes informatiques dédiés aux élections****Scrutin 05 et 06 octobre 2021****Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,**

*Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

*Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

*Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;*

*Vu l'arrêté électoral n° 083-2021-001 en date du 07 septembre 2021 portant organisation des élections pour le renouvellement complet du conseil des composantes ISPB, faculté de médecine Lyon-Est, ISTR, Odontologie, Observatoire et ISFA, et pour le renouvellement partiel du conseil des composantes Biosciences et STAPS de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

**Arrête****Article 1 : Mise en place de postes informatiques dédiés pour les électeurs qui ne disposent pas d'un moyen de vote personnel**

Des ordinateurs munis d'un système garantissant l'anonymat et la confidentialité sont mis à la disposition des électeurs.

Les postes informatiques dédiés sont mis à disposition chaque jour du scrutin et sont accessible a minima sur les plages horaires suivantes :

- Le mardi 05 octobre 2001 de 8h30 à 17h00.
- Le mercredi 06 octobre de 8h30 à 14h00.

Tout électeur qui se trouve dans l'incapacité de recourir au vote électronique à distance peut se faire assister, pour voter sur l'un des postes dédiés mis à disposition, par un électeur de son choix.

**Article 2 : Emplacement et horaires d'accès des postes informatiques dédiés**

<b>Composantes</b>	<b>Localisation</b>
Faculté Médecine Lyon-Est	Bâtiment principal de Rockefeller 1 <sup>er</sup> étage Salle Ferdinand Monoyer

ISPB	Bureau d'accueil de la scolarité – 1 <sup>er</sup> étage – Escalier D
ISTR	Secrétariat KEP Bâtiment Netien - 1 <sup>er</sup> étage
UFR Odontologie	Secrétariat de direction Bureau n°12
UFR Observatoire	Site de la Doua : bureau Mme Benedicte LANZA Site de Saint Genis-Laval : bureau Mme Sylvie REA
UFR Biosciences	Bureaux de l'administration de l'UFR Biosciences Bât. Mendel - RDC
ISFA	Bureau 2108
UFR STAPS	Salle du service audiovisuel – Bâtiment A Jacques Sapin

**Article 3 : Exécution**

Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux des composantes concernées et sur leur site internet/intranet dédié aux élections.

Fait à Villeurbanne, le 27 septembre 2021

Le Président,



Frédéric FLEURY